

Mgr Dagens est-il présent à la réception de Simone Veil à l'Académie ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Non classé](#)

Date : 18 mars 2010

Dans [Présent](#) de mercredi, le Docteur Dor a publié une tribune libre, dont voici un extrait :

"La culture de mort est entrée dans notre société en 1967, le 28 décembre, jour anniversaire du massacre des Saints Innocents. L'auteur de la loi qui a autorisé l'usage de la pilule et la contraception est Lucien Neuwirth, franc-maçon, ce qui n'a jamais effrayé le gaullisme, même vieillissant. La loi avait été précédée le 23 septembre de la même année par une redéfinition, dans le Code de la santé publique, du mot «*médicament*» : substance permettant de soigner et, éventuellement, guérir, mais aussi «*capable de modifier les fonctions organiques*». Les choses iront si loin que l'on parlera d'IVG médicamenteuse, mortelle pour l'enfant et non sans danger pour la mère. [...]

Restait la loi de 1920 qui poursuivait et condamnait l'avortement. Il fallait compléter la loi de 1967. Suivit une campagne effrénée des féministes. Giscard, pour se faire élire à la présidence en 1974, fit le tour des loges. **Et ce fut la loi Giscard-Chirac-Veil, dite loi Veil. Elle fut votée le 29 novembre à 3 h 40 du matin : la gauche avait fait bloc et la droite avait apporté le tiers de ses voix. La loi fut appliquée le 17 janvier 1975. [...]**

L'Académie française a été fondée sous Louis XIII par un cardinal respectueux de la loi divine. C'est maintenant le règne des Droits de l'homme sans Dieu, d'une République qui donne le droit à l'élimination des plus faibles. En abrogeant la loi de 1920, faisant ainsi sauter le dernier verrou, **la loi Veil n'a pas fondé la culture de mort mais elle l'a consacrée. Sa consécration est un sacrilège et ce sacrilège est celui de la transgression de la loi divine et de la loi naturelle, non par changement de civilisation mais par sa négation : l'élimination du plus faible et de l'innocent. [...]**

L'Académie est la gardienne de la langue française, claire et belle. La règle ici est la confusion, celle de Babel :

— si l'article 1er de la loi affirme le principe du respect de la vie dès son «*commencement*», c'est pour, aussitôt, y déroger.

— la contraception – pilule, implant, stérilet – ne s'oppose plus ou guère à la fécondation mais à la nidation de l'œuf : elle tue un œuf dans le sein de sa mère. L'avortement est si précoce qu'il passe inaperçu. On appelle contraceptif ce qui, en fait, est le plus souvent abortif.

— médecin-assassin, médicament-poison font d'étranges figures. Le mensonge cache l'homicide. [...]

Madame Veil, le 3 mars 1975, un mois et demi après la parution de la loi, a déclaré au *Times* : **«En modifiant la loi, vous pouvez modifier fondamentalement le modèle du comportement humain. Cela me fascine.»** [...]

L'Eglise a été contaminée largement. D'après Madame Veil elle-même, **la loi ne serait pas passée si les évêques s'y étaient opposés plus fermement.**

Prudence, pour ne pas dire lâcheté, de nos pasteurs. « *Laïcité apaisée* », silence des paroisses – complicité même : dans le journal *la Croix* du

1er avril 1993, un Vendredi Saint, Madame Veil était célébrée : « *Prima donna inter pares* », « *haute figure morale* », « *grande figure morale* ». Pas un mot sur l'avortement."